



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P446_2022

Date : 02/12/2022

OBJET : Divers travaux de réfection de la piscine de Saint-Sauveur-Le-Vicomte

Exposé

Divers travaux de réfection de la piscine communautaire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte étant nécessaires, une procédure adaptée a été lancée par l'agglomération du Cotentin afin de réaliser ces travaux.

L'opération est répartie en 5 lots comprenant les lots suivants :

- Lot 1 : Gros œuvre ;
- Lot 2 : Métallerie ;
- Lot 3 : Réfection des joints en carrelage ; joint de dilatation ; résine goulottes ; carrelage
- Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures
- Lot 5 : Electricité

4 offres ont été remises pour l'ensemble des lots, sauf le lot 5 pour lequel aucune offre n'a été remise. Le lot 5 déclaré infructueux, a donc été relancé dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Une offre conforme au besoin a été remise pour le lot 5.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de conclure les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : VISA BTP
- Lot 2 : ENTREPRISE MICHEL LEPETIT
- Lot 3 : SAREPS
- Lot 4 : AMC FOLLIOU
- Lot 5 : MASSELIN COTENTIN

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour divers travaux de rénovation de la piscine de Saint-Sauveur-Le-Vicomte avec les entreprises suivantes :
 - Lot 1 Gros œuvre : **VISA BTP** – 8 rue de Bellevue - BP 70115 - 14650 CARPIQUET pour un montant de 4 150,00 € HT soit 4 980,00 € TTC,
 - Lot 2 Métallerie : **ENTREPRISE MICHEL LEPETIT** – ZI route de Périers - 50430 LESSAY pour un montant de 11 626,55 € HT soit 13 951,86 € TTC,
 - Lot 3 Réfection des joints en carrelage ; joint de dilatation ; résine goulottes ; carrelage : **SAREPS** 35 route d'Orléans – BP22 - 45150 JARGEAU pour un montant de 63 978,00 € HT soit 76 773,60 € TTC,
 - Lot 4 Menuiseries intérieures et extérieures : **AMC FOLLIOT** - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 Valognes pour son offre de base d'un montant de 15 568,00 € HT soit 18 681,60 € TTC,
 - Lot 5 Electricité : **MASSELIN COTENTIN** – 14 Bis Rue Alfred Nobel - 14123 IFS pour un montant de 6 985,00 € HT, soit 8 382,00 € TTC,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - ligne de crédit 77483,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE